

COMMERCE INTERNATIONAL

La reprise du commerce international et des IDE se confirme

Juillet 2010

SOMMAIRE :

- Commerce international/de l'UE
- Industrie
- R&D
- Budget
- Marché intérieur
- Environnement
- Évènements

Pascal Lamy a confirmé au cours du mois de juillet les hypothèses optimistes de l'OMC concernant la reprise du **commerce international pour 2010**, évoquant le chiffre de **10% de croissance** par rapport à 2009 (le chiffre de 9,5% avait été évoqué le mois dernier).

Dans le même temps, la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) se félicite, dans son [rapport annuel](#) publié le 22 juillet, de la **très légère reprise des Investissements Directs Étrangers (IDE)** au premier semestre 2010. La CNUCED affirme qu'il est possible de faire preuve d'un « *optimisme prudent* » quant aux perspectives de croissance des IDE, avec un retour au niveau de l'avant-crise prévu en 2012.

Les pays développés ont le plus souffert du recul massif des IDE entrants en 2009 (avec un recul de 44%), devant l'Amérique latine (36%, le Brésil connaissant un recul de 44%), contre 17% « seulement » pour l'Asie du Sud-est. Autre chiffre intéressant, **les pays en développement reçoivent désormais la moitié des IDE dans le monde**, et la Chine se place désormais deuxième derrière les États-Unis.

Fait exceptionnel : la Chine a connu une croissance de ses IDE vers l'étranger en 2009 (ressources minérales et prises de participations dans des entreprises du secteur industriel en Europe et aux États-Unis principalement), pendant que l'Amérique latine (et le Brésil en tête) connaissait un recul de ses IDE vers l'étranger de 42%... Les pays émergents ont donc connu des situations contrastées.

Les grandes organisations patronales européennes et américaines font part de leur impatience quant à l'état actuel des négociations de Doha

Dans une [lettre commune](#) adressée le 21 juillet au Commissaire européen au Commerce Karel DE GUCHT et au représentant américain au commerce Ron KIRK, **les principales organisations patronales européennes et américaines** (*BusinessEurope, Business Roundtable, Coalition of Services Industries, US Chamber of Commerce, etc.*) **demandent à l'UE et aux États-Unis de faire preuve d'une démarche énergique pour faire avancer les négociations dans le cadre de Doha.**

Pour ces organisations, les négociations commerciales multilatérales actuelles témoignent d'un manque d'ambition dans le domaine de la libéralisation du commerce des services et de la réduction des obstacles non-tarifaires au commerce de produits manufacturés.

Les organisations patronales appellent également les pays émergents à faire les efforts nécessaires pour débloquer la situation, et ce d'autant plus qu'ils ont largement bénéficié de la libéralisation du commerce international au cours des dernières décennies.

POLITIQUE COMMERCIALE DE L'UE

La Commission pose les jalons de la politique européenne en matière d'investissements internationaux et propose l'établissement d'un régime transitoire

Le Traité de Lisbonne prévoit l'intégration des compétences en matière de conclusion d'accords d'investissements internationaux dans la politique commerciale de l'UE. Ainsi, les États membres ont décidé que seule l'UE serait désormais compétente pour conclure de tels accords (compétence exclusive).

La Commission européenne a donc publié une [Communication](#) dans laquelle elle présente les contours de la future politique d'investissements internationaux de l'UE. Elle prévoit notamment d'inclure des dispositions en matière d'investissements internationaux dans les accords commerciaux et/ou de coopération économique en cours de négociation avec le Canada, l'Inde, Singapour, le Mercosur, la Chine et la Russie. Assurer une protection élevée et effective des investisseurs fait partie des principaux objectifs fixés dans la Communication.

Toutefois, la Commission a déposé, en parallèle, une [proposition](#) de règlement instituant un régime transitoire afin d'éviter tout risque d'insécurité juridique et de paralysie entre l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne et la mise en place de cette politique. Ainsi, la Commission européenne précise dans cette proposition que les 1200 accords d'investissements internationaux bilatéraux auxquels les États membres sont actuellement parties demeurent pleinement applicables (conformément au droit international public) et, surtout, que les États membres peuvent amender, sous certaines conditions strictes précisées dans la proposition et de façon transitoire, les accords bilatéraux existants voire même en conclure de nouveaux.

Le débat sur l'accès aux matières premières bat son plein à Bruxelles

Alors que la Commission européenne a lancé une large [consultation publique](#) le 12 juillet sur l'accès aux matières premières (ouverte jusqu'au 19 septembre) dans la perspective de la préparation de sa Communication sur le sujet prévue pour l'automne, succédant à [celle](#) de 2008, les discussions s'intensifient au plus haut-niveau (gouvernements des États membres et Commission) sur la **possibilité de suspendre ou de réduire sensiblement les droits de douanes pour une série de matières premières « sensibles »**.

Cette question de l'assouplissement du régime douanier de l'UE a été mise sur la table par l'Italie, dont l'industrie met en avant ses difficultés à importer une série de matières premières à prix accessible.

La demande de Rome, soutenue par plusieurs États membres dont les Pays-Bas, la République tchèque, le Royaume-Uni et la Suède, porte sur 92 produits (liste non publique) dont certains sont utiles à la fabrication du cuir (peau de cheval, de cochon, de mouton ou encore de vache), et de vingt-six sortes de fils et étoffes.

Plusieurs États membres exportateurs de certains des produits concernés s'opposent toutefois à la demande de l'Italie à ce jour, tels que l'Allemagne, la France et l'Espagne.

POLITIQUE COMMERCIALE DE L'UE AVEC LES ÉTATS-UNIS

Étude comparative entre les capacités à l'export des PME américaines et européennes

La commission étasunienne du commerce international (*United States International Trade Commission*) a publié une [étude](#) comparative en juillet sur les **capacités des PME européennes et américaines à exporter et sur les obstacles communs qu'elles rencontrent**.

Le rapport note que les PME américaines sont davantage soutenues que leurs homologues européennes en matière de financement des phases préparatoires à l'export et ont un meilleur accès au crédit à l'export à court terme. Par contre, les PME européennes ont un plus grand nombre de sources d'assistance et bénéficient d'un meilleur accompagnement sur les marchés étrangers. Le rapport note également une atomisation plus grande du monde de l'entreprise en Europe (en raison de la non-intégration totale des marchés), ce qui explique la plus petite taille des entreprises en moyenne et le poids supérieur de la part des exportations émanant des PME en Europe par rapport aux États-Unis (31% des exportations européennes totales contre 13% des exportations américaines).

Le rapport cible également des obstacles communs à l'exportation des PME : insuffisance d'accès aux financements, réglementations complexes et peu transparentes, coûts de transport croissants et imprévisibles, petits volumes de production des PME, barrières tarifaires et non-tarifaires, procédures douanières longues, différences culturelles et linguistiques, ou encore manque de connaissance des marchés étrangers.

POLITIQUE COMMERCIALE DE L'UE AVEC LA CHINE

La coopération douanière et la nouvelle politique chinoise de l'innovation au cœur des discussions

L'UE et la Chine organiseront conjointement une conférence internationale de haut-niveau sur la coopération douanière (agenda accessible [ici](#)) les 1er et 2 septembre qui mettra notamment l'accent sur la lutte contre le commerce de biens illicites et sur le besoin d'améliorer la sécurité de la chaîne d'approvisionnement.

Par ailleurs, le Commissaire au commerce Karel DE GUCHT a fait part de ses craintes vis-à-vis du projet de nouvelle politique chinoise de l'innovation, lequel prévoirait notamment des clauses privilégiant l'achat des technologies chinoises dans les marchés publics, et ce afin de favoriser l'innovation domestique.

POLITIQUE COMMERCIALE DE L'UE AVEC L'INDE

Rencontre au plus haut-niveau fin août dans l'espoir d'une conclusion des négociations d'un ALE d'ici la fin de l'année 2010

Le Commissaire DE GUCHT se rendra en Inde à la fin du mois d'août afin de rencontrer son homologue indien en vue de tenter de lever les principales entraves à la conclusion des négociations : refus de l'Inde d'ouvrir davantage ses marchés publics aux entreprises européennes, clauses minimales en matière sociale (interdiction du travail des enfants par exemple) et environnementale, libéralisation du commerce des services, etc.

INDUSTRIE

Réunion d'un Conseil informel spécial Compétitivité–Industrie pour donner des impulsions en matière de politiques industrielle et d'innovation (14/15.07.10)

Un **Conseil informel Compétitivité – Industrie** spécial dédié à la **compétitivité industrielle et à l'innovation** a été organisé par la Présidence belge du Conseil de l'UE les **14 et 15 juillet 2010** à Louvain-la-Neuve. L'objectif de cette réunion, rassemblant les Ministres de la Recherche et de l'Industrie des États membres, était de permettre aux Ministres de fournir des ultimes orientations à la Commission européenne en vue de la publication du **Plan Européen pour la Recherche et l'Innovation** (correspondant à l'initiative phare « Union pour l'Innovation » de la stratégie UE-2020) prévu pour le mois de septembre et de la Communication sur une Politique industrielle à l'ère de la mondialisation (correspondant à l'initiative phare du même nom de la stratégie UE-2020) prévue pour le mois d'octobre.

Au terme de la conférence, dont le programme est contenu dans une [note de cadrage](#) de la Présidence belge, cette dernière a publié une déclaration officielle approuvée par toutes les délégations contenant les conclusions suivantes :

A- Objectifs généraux : « trouver les chemins les plus courts entre la recherche et le marché » ; éviter « la fragmentation, la dispersion, les concurrences inutiles entre États membres, un accès difficile au marché du capital-risque surtout pour les jeunes entreprises innovantes, des lacunes en matière de brevets, un manque significatif de chercheurs et de personnel scientifique et technique qualifié, ainsi que le problème de la formation et de la faible culture d'innovation », parvenir à une « meilleure convergence entre les politiques de recherche et d'innovation menées par l'Union », etc. ;

B- Propositions concrètes :

- **Amélioration rapide du financement de la recherche, du développement et de l'innovation :** la Présidence belge préconise la création d'un programme européen de subventionnement des projets à haut risque et d'un fonds européen de capital-risque pouvant intervenir au stade pré-commercial ; une augmentation de la capacité de prêt de la Banque Européenne d'Investissement et du Fonds Européen d'Investissement pour les projets innovants ; la revalorisation des mécanismes de soutien à l'éco-innovation ; un assouplissement du régime des aides d'État afin de « rendre permanent le niveau actuellement autorisé de manière temporaire pour les investissements publics en capital-risque dans l'innovation » ; le renforcement de la concentration des fonds structurels en faveur de la recherche et de l'innovation ; ou encore la promotion d'une convergence entre les mesures fiscales et les incitants financiers européens pour les dépenses en faveur de la recherche et l'innovation ;
- **La nécessaire levée des obstacles au marché unique de l'innovation :** la Présidence recommande le déblocage du brevet de l'UE ; le développement de la normalisation (notamment dans le domaine des véhicules électriques et de l'interopérabilité numérique) ; une meilleure utilisation des marchés publics, par exemple via des appels d'offres transfrontières pour les produits et services innovants, le cas échéant cofinancés par le budget de l'UE ; le renforcement de la valorisation de la recherche via la création d'un fonds européen facilitant l'accès aux brevets ;
- **Une approche intégrée de l'innovation :** la Présidence suggère d'insérer les outils existant dans des plateformes de partenariat thématiques (vieillesse et santé, ou encore réduction des émissions dans les transports urbains). Ces partenariats doivent renforcer les liens entre universités et entreprises. La Présidence préconise également un renforcement de la mise en réseaux européens des clusters innovants ;
- **Sensibilisation :** La Présidence belge souhaite la création d'un programme européen permanent de sensibilisation à l'innovation afin de promouvoir la « culture de l'innovation », d'une association des « Villes européennes de l'innovation » pour soutenir la créativité et l'esprit d'entreprendre, ou encore la tenue d'une convention européenne sur l'innovation ;
- **Une « gestion anticipative » des compétences des salariés par les entreprises** (pas de préconisations concrètes).

(Suite à la page suivante...)

INDUSTRIE (Suite...)

Réunion d'un Conseil informel spécial Compétitivité—Industrie pour donner des impulsions en matière de politiques industrielle et d'innovation (14/15.07.10)

Les Ministres se sont également penchés sur les propositions de la Commission en matière de **simplification des programmes européens de recherche et d'innovation** (proposition de révision du règlement financier et Communication sur la simplification de la mise en œuvre des PCRD actuellement en cours d'examen au Parlement européen), notamment en ce qui concerne le **développement d'un remboursement des coûts fondé sur les résultats** : les Ministres réclament une définition préalable de ce que la Commission entend par « résultat » en matière de politique de la recherche, sachant qu'une « vision trop étroite » de la notion pourrait conduire à une prise de risque moindre par les chercheurs. Ils appellent donc à la plus grande prudence en la matière et estiment que le critère central doit être l'excellence scientifique. Concernant le **développement d'un régime forfaitaire**, les Ministres n'ont pas écarté cette possibilité tout en convenant que les forfaits devaient être fixés à un montant au plus proche des coûts réels, être fondés sur la situation existante dans les États membres et varier selon le type de bénéficiaires (université, petite ou grande entreprise, etc.). Les Ministres estiment toutefois que ces modifications ne pourraient intervenir qu'en 2014, contrairement à l'introduction d'un risque d'erreur plus conciliant pour la politique de la recherche (passage de 2% à 3,5%), au recours accru aux règles comptables nationales et à la suppression des comptes porteurs d'intérêts, mesures qui pourraient entrer en vigueur d'ici le début de l'année 2012.

Cagnotte de 300 millions d'euros mise à la disposition des PME pour financer leurs investissements (prêts à condition préférentielle) par la BEI et la Société Générale

La Banque Européenne d'Investissement (BEI) et la Société Générale se sont accordées sur la création d'un fonds de 300 millions d'euros destiné à financer des prêts aux conditions préférentielles de la BEI pour des projets d'investissements développés par des PME françaises (durée minimale des prêts de deux ans). Les prêts peuvent être contractés via le réseau Société Générale, à l'image du fonds déjà mis en place d'un montant équivalent en janvier 2009 et qui a bénéficié à 1950 PME françaises.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du plan de soutien de la BEI pour la période 2008-2011 visant à compenser la frilosité des banques privées à prêter aux PME dans un contexte de crise économique et financière. Le plan représente un total de 30 milliards d'euros sur trois ans.

Présentation du projet de rapport législatif parlementaire sur le Made In

La rapporteure Cristiana MUSCARDINI (PPE/IT) a remis un [document de travail](#) le 21 juin 2010 et son [projet de rapport](#) le 24 juin 2010 sur la [proposition](#) de règlement sur l'indication du pays d'origine de certains produits importés de pays tiers (dont les produits textiles).

Les principaux amendements contenus dans le projet de rapport sont les suivants :

- Amendements 3, 4, 5, 7 et 8, portant sur des considérants : ces amendements sous-entendent que les produits fabriqués au sein de l'UE sont réputés respecter des normes plus élevées en matière sociale, environnementale et de sécurité que les biens importés, ce qui justifie l'intérêt de recourir au marquage d'origine obligatoire. Les consommateurs auraient ainsi la possibilité de ne pas acheter des produits dont la qualité leur semblerait « douteuse » en raison de leur origine de production ;
- Amendement 5, appelant à une harmonisation des vérifications et contrôles aux frontières ;
- Amendement 9, affirmant que l'introduction du Made In obligatoire permettrait de « contribuer à réduire la contrefaçon et la concurrence déloyale » ;

(Suite à la page suivante...)

INDUSTRIE (Suite...)

Présentation du projet de rapport législatif parlementaire sur le Made In (Suite...)

- Amendements 13, 16, 17, 20, 21 et 22, prévoyant le recours aux actes délégués (délégation temporaire partielle et révocable du pouvoir législatif accordée à la Commission européenne) pour définir les produits pour lesquels l'indication de l'origine sur l'emballage suffit et pour réviser l'annexe du règlement (i. e. les produits concernés) « en cas de modification de l'évaluation de la nécessité du marquage de l'origine pour un secteur spécifique » ;
- Amendement 18 disposant que « la Commission veille à ce qu'il existe au moins un degré d'harmonisation minimal entre les régimes des sanctions dans les différents États membres, afin que des disparités n'amènent pas des exportateurs de pays tiers à préférer certains points d'entrée dans l'UE à d'autres » ;
- Amendements 23 et 24 visant à élargir le champ d'application du règlement à d'autres types de biens : vis, boulons, écrous, chevilles, chaudières, etc.

Dans l'exposé des motifs de son projet, Mme MUSCARDINI affirme notamment que le droit d'information est un pilier de la démocratie et que les entreprises européennes doivent bénéficier des mêmes protections que leurs concurrentes américaines, canadiennes, japonaises ou encore mexicaines.

A noter également que la rapporteure met en avant le clivage entre PME et petites entreprises, d'une part, et distributeurs et multinationales, d'autre part, affirmant même que les multinationales contrefont les articles des PME.

La date limite de dépôt des amendements parlementaires pour le vote en commission du Commerce International (INTA) est fixée au 30 août et le vote du projet de rapport devrait avoir lieu le 28 septembre en INTA, pour un vote en première lecture en plénière en octobre ou novembre.

Consultation publique sur la définition des nanomatériaux

La Commission européenne a lancé **une consultation publique sur la définition des nanomatériaux** le 13 juillet. Celle-ci repose sur l'[avis](#) du *Scientific Committee on Emerging and Newly Identified Health Risks* (SCENIHR). La consultation, ouverte jusqu'au 15 septembre, est accessible [ici](#).

R&D

Les priorités de la Présidence belge et les grands dossiers concernant la recherche et l'innovation durant le 2nd semestre 2010

Le 2nd semestre 2010 sur la scène européenne sera sous le signe de la recherche et de l'innovation.

Quelques dates clés tout d'abord, la Commission européenne devrait adopter le **Plan Européen pour la recherche et l'innovation courant septembre**, entrant dans le cadre de l'« initiative phare » de sa stratégie *Europe 2020* (ou UE 2020) intitulée l'« Union pour l'innovation ». En réponse à ce plan, les chefs d'État et de Gouvernement réunis en Conseil européen devraient exceptionnellement dédier leur session d'octobre à la recherche et l'innovation. Les ministres européens de la recherche adopteront, quant à eux, des conclusions au Conseil Compétitivité de novembre 2010 et organisent actuellement une réunion conjointe avec leurs homologues en charge de l'industrie à Bruxelles dans le cadre d'un Conseil Compétitivité informel extraordinaire afin de débattre sur le Plan.

(Suite à la page suivante...)

R&D (Suite...)

Les priorités de la Présidence belge et les grands dossiers concernant la recherche et l'innovation durant le 2nd semestre 2010 (Suite...)

La Belgique, qui assure depuis le 1^{er} juillet la Présidence du Conseil des ministres de l'UE, a clairement intégré ces sujets parmi les priorités de son exercice. C'est le [Ministre de la Région de Bruxelles](#) en charge de la recherche, Benoît CEREXHE, qui préside le Conseil Compétitivité dédié à la recherche, tandis que le ministre wallon, Jean-Claude MARCOURT, est en charge des questions industrielles au sein de la même formation du Conseil. Insistant sur la nécessité d'une politique européenne de la recherche plus intégrée et moins fragmentée, Benoît CEREXHE a eu l'occasion de détailler les deux principaux dossiers sur lesquels la Belgique allait mettre l'accent lors des différentes réunions institutionnelles à venir : gouvernance de l'Espace Européen de la Recherche (EER) et simplification des procédures administratives et du contrôle financier du Programme Cadre de Recherche & Développement (PCRD).

Le Traité de Lisbonne ayant donné une base juridique à l'EER, la Commission intensifiera ses propositions en la matière. La Belgique tentera de poursuivre les efforts de l'Espagne en ce qui concerne la mobilité des chercheurs. Une attention particulière sera portée aux instruments de gestion de l'EER afin de favoriser une meilleure convergence des politiques menées aux niveaux national et européen.

Concernant la simplification des procédures administratives et du contrôle financier du 7^{ème} PCRD, la Commission a récemment adopté une [Communication](#) sur ce thème et organisé un séminaire sur le sujet le 14 juillet. L'objectif de simplification sera par ailleurs au cœur de la préparation du 8^{ème} PCRD et pourrait également s'appliquer à d'autres actions européennes en faveur de la R&D – notamment le CIP (Programme pour l'Innovation et la Compétitivité) et les travaux menés dans le cadre de l'Institut Européen de l'Innovation et de Technologie – et ce notamment dans le cadre de la réforme du règlement financier (voir article de la dernière Lettre Européenne d'UP-tex). La Présidence belge penche pour des solutions qui atteignent le juste équilibre entre la confiance qu'il faut accorder aux chercheurs et le contrôle de l'usage des fonds publics – recours aux montants forfaitaires, hausse des seuils d'erreur autorisée pour certains secteurs, etc.

La question de la propriété intellectuelle sera également au cœur des débats de la rentrée, avec notamment la proposition à venir de la Commission européenne pour un règlement créant le brevet de l'UE, dans la continuité de sa proposition sur le régime linguistique applicable à ce brevet.

Sur le plan institutionnel, le duo de Commissaires GEOGHEGAN-QUINN (Recherche et innovation) / TAJANI (Entreprises et Industrie) semble plutôt bien fonctionner, même si la fusion des portefeuilles recherche et innovation avait initialement créé un certain scepticisme à Bruxelles (la politique de l'innovation étant toujours gérée au sein de la DG Entreprises). Cependant, la volonté de la Commission européenne de rationaliser cette politique est plutôt bien accueillie. En fonction depuis février, Maire GEOGHEGAN-QUINN et Antonio TAJANI doivent élaborer cette nouvelle stratégie pour l'innovation dans un temps record. Après une première proposition en septembre, elle sera finalisée en décembre 2010 sur la base des retours des différents acteurs européens, institutionnels et non-institutionnels.

L'Eurorégion ALPMED met en avant ses coopérations interclusters à Bruxelles

L'Eurorégion ALPMED (Groupement Européen de Coopération Territoriale) a organisé une rencontre sur l'innovation et les coopérations entre clusters de son territoire à Bruxelles le 13 juillet. Cette puissante Eurorégion, qui comprend la Ligurie, le Piémont, le Valle d'Aoste ainsi que les régions PACA et Rhône-Alpes, a été créée en 2008 dans le but d'augmenter l'internationalisation de ses PME et d'accroître les coopérations transalpines entre clusters.

Si l'Eurorégion n'a pas encore mené de projets, une tendance à la convergence des stratégies régionales d'innovation des Régions membres et à la création de synergies se fait jour. A titre d'exemple, ces Régions ont créé un bureau commun à Bruxelles.

R&D (Suite...)

La nouvelle vague d'appels à projets du PCRD est lancée !

Le 20 juillet, la DG Recherche a lancé la nouvelle vague d'appels à projets du PCRD. Les principales thématiques suivantes sont d'intérêt pour les membres d'UP-tex et le pôle :

I- Programme Coopération – Nanosciences, Nanotechnologies, Matériaux et Nouvelles Technologies de Production (NMP)

A- Appel FP7-ERANET-2011-RTD ([CALL FICHE](#), [page de l'appel](#), date limite de dépôt le 22 février 2011)

Era-Net dans le domaine de la recherche sur la science et l'ingénierie des matériaux, incluant la coopération internationale.

B- Appel FP7-NMP-2011-CSA-5 – Coordination and Support Action ([CALL FICHE](#), [page de l'accueil](#), date limite de dépôt le 1^{er} février 2011)

NMP.2011.1.3-3 Intelligent testing strategies for nanomaterials impact and exposure – towards regulation and clustering of materials – supporting actions

NMP.2011.2.3-3 Networking of materials laboratories and innovation actors in various industrial sectors for product or process innovation – coordinating actions

C- Appel FP7-2011-NMP-ENV-ENERGY-ICT-EeB – Energy Efficient Buildings ([CALL FICHE](#), [page de l'appel](#), date limite de dépôt le 2 décembre 2010)

EeB.NMP.2011-1 Materials for new energy efficient building components with reduced embodied energy (projet collaboratif à grande échelle)

EeB.NMP.2011-3 Energy saving technologies for buildings envelope retrofitting (projet collaboratif à grande échelle)

EeB.NMP.2011-4 Geo-clusters approach to support European energy efficiency goals (financement de la coordination)

D- Appel FP7-2011-NMP-ICT-FoF – Factories of the Future ([CALL FICHE](#), [page de l'appel](#), date limite de dépôt le 2 décembre 2010)

FoF.NMP.2011-1 The eco-factory: cleaner and more resource-efficient production in manufacturing (projet collaboratif à grande échelle)

FoF.NMP.2011-5 Towards zero-defect manufacturing (projet collaboratif à grande échelle)

FoF.NMP.2011-6 Manufacturing chains for nanophased component and coatings (projet collaboratif à grande échelle)

E- Appel FP7-NMP-2011-SMALL-5 – Projets de petites dimension ([CALL FICHE](#), [page de l'appel](#), date limite de dépôt le 4 novembre 2010)

NMP.2011.1.3-2 Worker protection and exposure risk management strategies for nanomaterial production, use and disposal

NMP.2011.1.4-4 Nanotechnology based implantable and interfaceable devices

NMP.2011.2.1-2 Modelling of ultrafast dynamics in materials

NMP.2011.2.2-2 Biomaterials for tissue engineering for age-related cancer and sensory organ diseases

NMP.2011.3.1-1 Eco-design for new products

NMP.2011.3.2-1 Modelling and control of intensified process systems

Remarque : les projets de type PME requièrent que les PME soient bénéficiaires de 35% des fonds financés par l'Union européenne

(Suite à la page suivante...)

R&D (Suite...)

La nouvelle vague d'appels à projets du PCRD est lancée ! (Suite...)

F- Appel FP7-NMP-2011-SME-5—PMEs ([CALL FICHE](#), [page de l'appel](#), date limite de dépôt le 4 novembre 2010)

NMP.2011.1.3-1 New methods for measuring, detection and identification of nanoparticles in products and/or in the environment

NMP.2011.1.4-3 Tools and methodologies for imaging structures and composition at the nanometre scale

NMP.2011.2.1-1 Research and innovation for advanced multifunctional ceramic materials

NMP.2011.4.0-3 Advanced textiles for the energy and environmental protection markets

Remarque : les projets de type PME requièrent que les PME soient bénéficiaires de 35% des fonds financés par l'Union européenne

II- Programme Coopération – Autres thématiques

A- Environnement – Appel FP7-ENV-2011-ECO-INNOVATION ([CALL FICHE](#), [page de l'appel](#), date limite de dépôt le 16 novembre 2010)

ENV.2011.3.1.9-1 Eco-innovation! (Projet collaboratif)

Remarque : contrairement aux appels éco-innovation du Programme-Cadre pour l'Innovation et la Compétitivité (CIP), cet appel ne dépasse pas le cadre de la R&D *stricto sensu* (aucune application pré-commerciale ou de démonstration ne peut être financée).

B- Sécurité – Appel FP7-SEC-2011-1 ([CALL FICHE](#), [page de l'appel](#), date limite de dépôt le 2 décembre 2010)

SEC-2011.4.4-1 CBRN individual Protective Clothing - Capability Project

III- Programme Capacités

A- Appel FP7-REGIONS-2011-1—Régions de la Connaissance ([CALL FICHE](#), [page de l'appel](#), date limite de dépôt le 9 décembre 2010)

Regions-2011-1. Transnational cooperation between regional research-driven clusters – Economic sustainable development by boosting the competitiveness of transport-related economy (Actions de coordination)

B- Appel FP7-SME-2011 – Recherche au bénéfice des PME ([CALL FICHE](#), [page de l'appel](#), date limite de dépôt le 8 décembre 2010)

SME.2011.1 – Research for SMEs (tous domaines de recherche confondus)

SME.2011.3 – Demonstration Action (tous de domaines de recherche confondus)

Liens généraux : programmes [Coopération](#) et [Capacités](#)

Création du portail internet de l'Espace Européen de la Recherche (EER)

La Commission européenne a créé, au mois de juillet, un [site internet](#) dédié à l'Espace Européen de la Recherche (EER). Celui-ci présente les domaines d'action au sein de l'EER, ses instruments ou encore les développements politiques l'affectant.

MARCHÉ INTÉRIEUR

Saisies de marchandises contrefaites en hausse

En 2009, 118 millions d'articles contrefaits ont été saisis sur le territoire de l'UE, portant sur 43 500 types de produits. En tête des produits contrefaits figurent les produits du tabac (35% du total des articles saisis) et les médicaments (10%). 64% des articles en question provenaient de Chine.

Plus de 310 000 articles saisis étaient des produits textiles (soit environ 0,25% du total), 12 000 des machines et outils, et 2,6 millions des matériaux d'emballage. Le rapport de la Commission est accessible [ici](#).

MARCHÉ INTÉRIEUR (Suite...)

Les députés européens se prononcent sur l'avenir de la normalisation européenne

Les députés membres de la commission du Marché Intérieur et de la Protection des Consommateurs (IMCO) ont effectué un premier échange de vues le 13 juillet dans le cadre du projet de rapport d'initiative (document à portée politique uniquement) sur l'avenir de la normalisation européenne.

Le rapporteur conservateur tchèque Edvard KOZUSNIK a mis en avant les bienfaits de la normalisation, forme de régulation et d'harmonisation souple inspirée par « la base ». Lara COMI, députée italienne en charge du suivi du dossier pour le PPE, a quant à elle souligné l'importance que l'intérêt public soit pris en compte dans l'édiction de normes et que le système européen actuel fondé sur les comités nationaux de normalisation soit maintenu. La Commission européenne a pour sa part mis en avant la nécessité de faciliter l'accès des PME et des représentations d'intérêt à la normalisation.

Le projet de rapport devrait être adopté en commission IMCO le 30 septembre, pour une date limite de dépôt des amendements prévue pour le 14 septembre.

L'étude sur la normalisation en Europe publiée par le Parlement européen est accessible [ici](#).

Consultation sur le marché intérieur du commerce de détail

La Commission a publié un [rapport](#) le 5 juillet qui liste les obstacles potentiels au développement d'un « *marché intérieur du commerce de détail plus efficace et plus équitable en Europe* ». Sur la base de ce rapport, l'exécutif ouvre une consultation pour déterminer les prochaines priorités politiques dans ce domaine.

Selon l'étude, « *le manque croissant d'accessibilité des magasins, l'absence d'informations sur les offres commerciales au-delà de la zone d'achat immédiate, la faible croissance du commerce en ligne, des pratiques contractuelles potentiellement abusives dans toute la chaîne de distribution, le manque de transparence sur les labels de qualité, le fonctionnement insatisfait des marchés du travail dans le commerce et la distribution, les approches différentes de la question environnementale* » représentent les principaux facteurs représentant un obstacle à l'essor du commerce et de la distribution.

Concernant le commerce électronique, le rapport pointe tout particulièrement « *le manque de croissance du commerce électronique, qui complique l'accès des consommateurs* ».

Il est possible de répondre à la consultation **jusqu'au 10 septembre 2010** en envoyant sa contribution à l'adresse suivante : European Commission / DG Internal Market and Services / 200, rue de la Loi / 1049 Brussels, ou par e-mail: MARKT-RETAIL@ec.europa.eu.

ÉVÈNEMENTS

Conférence sur l'avenir des matériaux de référence les 23/25 novembre à Geel (Belgique)

Le Centre de Recherche Conjoint de l'UE organise, en partenariat avec la Présidence belge de l'UE, une conférence sur l'avenir des matériaux à Geel en Flandre belge les 23 et 25 novembre. Les nanosciences et les sciences des matériaux seront notamment au programme. Plus d'informations [ici](#).



LES SERVICES D'EURALIA À BRUXELLES

La vocation d'Euralia est d'aider les entreprises et associations professionnelles à **comprendre** l'environnement politique et législatif communautaire pour **anticiper** les changements et **être entendu** sur la scène européenne.

Fondée en 1993 à Paris et Bruxelles, Euralia occupe aujourd'hui le premier rang des sociétés de conseil françaises spécialisées dans les affaires européennes.

Sa notoriété est le fruit du respect d'une stricte déontologie, de la compétence de ses consultants et de la qualité de ses relations avec les Institutions communautaires.

Ces services sont enfin complétés par un réseau européen de partenaires: Interface Europe à Bruxelles pour les projets européens, Séance Publique à Paris pour les relations institutionnelles nationales ainsi que des antennes à Londres, Vienne, Varsovie et un bureau à Pékin depuis le 1er septembre 2005.

Une gamme très complète de services:

- Veille législative, réglementaire et normative;
- Représentation permanente d'intérêts;
- Communication institutionnelle et relations publiques;
- Identification et montage de projets européens;
- Formation aux techniques de veille et de lobbying communautaire;



Euralia

Conseil en affaires Européennes

19/21 rue de Luxembourg

1000 Bruxelles

Belgique

Mail : info@euralia.eu

Retrouvez nous sur

www.euralia.eu